



**Euro-Latin American Parliamentary Assembly
Assemblée Parlementaire Euro-Latino Américaine
Asamblea Parlamentaria Euro-Latinoamericana
Assembleia Parlamentar Euro-Latino-Americana**



ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE EURO-LATINO-AMÉRICAINNE

**Commission des affaires sociales, des échanges humains, de
l'environnement, de l'éducation et de la culture**

le 5 octobre 2009

PROVISOIRE

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

Relever ensemble les défis du changement climatique: pour une stratégie coordonnée UE-ALC dans le cadre des négociations de la CCNUCC

Corapporteur PE: Peter Liese

Corapporteur ALC: Carlos Baraibar (Parlatino)

Relever ensemble les défis du changement climatique: pour une stratégie coordonnée UE-ALC dans le cadre des négociations de la CCNUCC

L'Assemblée parlementaire euro-latino-américaine,

- vu les déclarations publiées à l'issue des cinq sommets des chefs d'État et de gouvernement d'Amérique latine et des Caraïbes et de l'Union européenne qui se sont tenus respectivement à Rio de Janeiro (28 et 29 juin 1999), à Madrid (17 et 18 mai 2002), à Guadalajara (28 et 29 mai 2004), à Vienne (11, 12 et 13 mai 2006) et à Lima (15, 16 et 17 mai 2008),
 - vu la résolution du Parlement européen sur le changement climatique du 14 février 2007,
 - vu la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC, 1992) et son protocole de Kyoto sur le changement climatique (11 décembre 1997),
 - vu la treizième conférence des parties (COP 13) à la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et la troisième conférence des parties agissant comme réunion des parties au protocole de Kyoto (COP/MOP 3) qui se sont tenues à Bali (Indonésie) du 3 au 5 décembre 2007,
 - vu les conclusions du quatrième rapport d'évaluation du climat du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) rendues publiques à Valence (Espagne) le 17 novembre 2007, ainsi que les autres études confiées aux gouvernements nationaux ou réalisées par d'autres organismes du système des Nations unies,
 - vu le paquet "Énergie-climat" de l'Union européenne adopté par le Parlement européen et le Conseil en décembre 2008,
 - vu l'article 16 de son règlement,
- A. considérant que le résultat final de la CCNUCC devrait mener à la stabilisation de la concentration atmosphérique des gaz à effet de serre à un niveau empêchant une interférence anthropogénique (générée par les activités humaines) dangereuse avec le système climatique,
- B. considérant que, selon une étude indépendante, le changement climatique cause plus de 300 000 morts chaque année; que les pays en développement enregistrent presque 99 % de ces décès et comptent 98 % de la population gravement affectée; que 90 % des pertes économiques imputables au changement climatique sont à déplorer dans les pays en développement,¹
- C. considérant que certains pays d'Amérique latine comme le Honduras et le Pérou ont été classés, avec le Bangladesh, comme étant les trois pays au monde les plus vulnérables au changement climatique,

¹ Human Impact Report: Climate Change — The Anatomy of a Silent Crisis (publié par le Global Humanitarian Forum — Genève 2009).

1. souligne que l'atténuation des effets du changement climatique constitue l'une des questions les plus importantes, si ce n'est la plus importante, pour l'humanité et qu'il est crucial pour l'avenir de la planète, la nature et l'humanité d'obtenir des résultats substantiels dans les négociations internationales en cours;
2. estime que le partenariat stratégique birégional UE-ALC et ses membres devraient faire de l'atténuation du changement climatique une priorité de premier ordre de leur programme politique afin d'éviter une catastrophe climatique majeure au cours de ce siècle;
3. considère que les parlementaires nationaux et régionaux devraient être impliqués dans le processus; estime que les membres de l'Assemblée parlementaire euro-latino-américaine s'engagent à concentrer leurs efforts pour mener à bien les négociations internationales et la stricte mise en œuvre des décisions qui y sont prises;
4. rejette l'idée du malthusianisme et du néomalthusianisme et souligne que la solution se trouve dans les investissements en faveur de l'efficacité énergétique, des énergies renouvelables et d'un changement des comportements;
5. souligne que la crise financière et économique ne devrait pas servir de prétexte pour ne pas prendre de mesures visant à l'atténuation du changement climatique, étant donné que l'inaction et l'échec des négociations internationales entraîneraient une crise bien plus grave et bien plus longue, et pas uniquement économique; estime, au contraire, que la crise économique devrait être utilisée comme un défi pour investir dans l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et les technologies modernes et créer, ce faisant, des emplois et une croissance durable et réduire les émissions de gaz à effet de serre;
6. insiste sur le fait que le GIEC a estimé que les émissions devraient décroître avant 2015 et être réduites de 50 à 85 % par rapport aux émissions actuelles d'ici 2050²;
7. souligne que le GIEC a conclu que les émissions des pays industrialisés doivent être réduites de 25 à 40 % d'ici 2020 par rapport à leurs niveaux de 1990, et de 80 à 95 % d'ici 2050, tandis qu'il devra y avoir un écart important par rapport au niveau de référence en Amérique latine, au Moyen-Orient et dans les pays d'Asie dont l'économie est centralisée³;
8. souligne que l'objectif fixé pour 2020 est d'une importance cruciale car, si les émissions augmentent trop, les "points charnières" du système climatique pourraient être atteints, si bien que les générations futures ne seraient pas en mesure de maîtriser le changement climatique quels que soient leurs efforts;
9. accueille favorablement les efforts immenses accomplis par certains pays d'Amérique latine dans leur lutte contre le changement climatique; salue en particulier l'exemple donné par l'engagement du Costa Rica de réduire draconiquement les émissions de CO₂ afin d'être le premier pays en développement à devenir neutre du point de vue de son empreinte carbone d'ici

² Contribution du groupe de travail III au Quatrième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution de climat (GIEC).

³ Ibidem.

2021, l'exemple donné par le récent engagement du Mexique à réduire les émissions de gaz à effet de serre de 50 % en-dessous des niveaux de 2002 d'ici 2050, ainsi que les efforts faits par le gouvernement du Brésil, définis dans son plan national sur le changement climatique adopté en décembre 2008, visant à une nouvelle réduction des émissions par habitant, ce qui éliminerait la perte nette de surface boisée au Brésil d'ici 2015;

10. insiste sur le fait que le paquet "Énergie-climat" de l'Union européenne, qui comprend la possibilité de réduire les émissions de 30 % par rapport à 1990 si d'autres pays font des efforts comparables, représente toujours la proposition la plus ambitieuse faite par les pays industrialisés;
11. invite d'autres parties signataires de la CCNUCC, et notamment les États-Unis, l'Inde, la Chine et la Russie, à suivre l'exemple du Costa Rica, du Mexique, du Brésil et de l'Union européenne;
12. souligne que, même si un accord sur l'atténuation du changement climatique constitue le travail le plus important et le plus ardu, l'accord international doit comprendre le transfert afférent de ressources financières à partir des pays industrialisés et émergents, tout particulièrement vers les pays les moins avancés (PMA) et les petits États insulaires pour financer les efforts d'atténuation et d'adaptation;
13. applaudit dès lors aux propositions concrètes formulées par le Mexique, la Norvège, le Danemark et la Commission européenne pour apporter les crédits nécessaires;
14. insiste sur le fait que le trafic aérien et maritime doit faire partie de l'accord international dans le cadre de la CCNUCC, l'accord devant comprendre les mêmes objectifs de réduction contraignants que pour les pays industrialisés et une partie substantielle des droits d'émission devant être mise aux enchères, ce qui procurerait des crédits supplémentaires pour financer l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses conséquences, particulièrement dans les PMA et les petits États insulaires;
15. recommande que la répartition des ressources financières dans le cadre de la CCNUCC bénéficie des principes directeurs qui régissent la coopération au développement, tels que la bonne gouvernance, le contrôle démocratique des virements financiers revêtant une importance capitale;
16. estime qu'un volet crucial de l'accord international devrait viser à faire cesser la déforestation dans le monde d'ici 2020 et à faire cesser l'abattage illégal;
17. invite à ce que le partenariat stratégique birégional UE-ALC serve de cadre aux négociations visant à créer un marché intégré mondial du carbone pour l'échange des quotas d'émission; estime que la première étape devrait être l'établissement d'un système d'échange des quotas d'émission entre l'Union européenne et l'Amérique latine – qui inclurait si possible les États-Unis d'Amérique;
18. propose que le partenariat stratégique birégional UE-ALC travaille à établir des normes communes pour la production de biocarburants, ainsi que le certificat de qualité pour le produit; considère que la création de coentreprises entre les importateurs en Europe et les exportateurs en Amérique latine et aux Caraïbes doit être encouragée, que les gouvernements doivent être soutenus dans la mise

en place de politiques en matières de biocarburants et que l'accent doit être mis sur la protection des travailleurs, des peuples indigènes, des droits de l'homme et le bien-être dans les pays en développement;

19. recommande que le partenariat stratégique birégional UE-ALC travaille à l'harmonisation de tous les accords multilatéraux avec l'accord international sur le changement climatique qui sera conclu à Copenhague en décembre 2009;

*

* *

20. charge ses coprésidents de transmettre la présente résolution au Conseil de l'Union européenne et à la Commission européenne, ainsi qu'aux parlements des États membres de l'Union européenne et de l'ensemble des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, au Parlement latino-américain, au Parlement centraméricain, au Parlement andin, au Parlement du Mercosur, au secrétariat général du Système d'intégration centraméricaine, à la Communauté des Caraïbes, au secrétariat général de la Communauté andine, à la commission des représentants permanents du Mercosur, au secrétariat permanent du Système économique latino-américain et au secrétariat de la CCNUCC.